

Cultural Survival



Appel 2027

Médias Communautaires Autochtones

Date limite: 9 août 2026

CS.ORG/ICMF2027

Lignes directrices de l'appel à projets 2027

Médias Communautaires Autochtones

Qui sommes-nous ?

Depuis 1972, **Cultural Survival** défend les droits des peuples autochtones et soutient leur autodétermination ainsi que leur résilience politique et culturelle. Nous œuvrons pour un présent et un avenir qui respectent et honorent les droits et les dynamiques culturelles propres aux peuples autochtones, qui sont profondément liés à leurs territoires, leurs langues, leurs traditions spirituelles et leurs expressions artistiques, et qui trouvent leur fondement dans l'autodétermination et l'autonomie.

Le Fonds pour les médias communautaires autochtones (FMCI) fait partie du Programme des médias communautaires de Cultural Survival. Ce fonds a été créé pour soutenir les initiatives d'organisations, de collectifs et de médias autochtones qui contribuent à renforcer leur droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Grâce à ces initiatives, on favorise la sensibilisation et l'organisation des communautés autour de leurs cosmovisions, de la défense de leurs droits et de leur relation avec leurs territoires.

Lignes directrices pour les projets 2027

Le onzième appel à projets du Fonds pour les médias communautaires autochtones sera ouvert du 21 juillet au 9 août 2026. Pendant cette période, les organisations, collectifs et autorités traditionnelles candidates peuvent solliciter un financement pour des projets d'une durée de 6 à 8 mois, pour un montant maximal de \$8 000 USD.

Qui peut postuler ?

- Radios communautaires autochtones
- Réseaux de radios communautaires ou de médias autochtones
- Réseaux ou collectifs de communicateurs autochtones
- Réseaux ou collectifs de femmes communicatrices autochtones
- Réseaux ou collectifs de jeunes communicateurs et de personnes issues de la communauté 2SLGBTIQ+ autochtones
- Collectifs de muralistes et de photographes autochtones
- Autres médias gérés par les peuples autochtones : presse écrite, télévision communautaire, production audiovisuelle et multimédia, réseaux sociaux, intranet et internet communautaire.

Quelles régions et quels pays sont prioritaires?

- Afrique: Botswana, Cameroun, République Démocratique du Congo, Kenya, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda
- Asie: Philippines, Indonésie, Népal
- Amérique du Sud et Amérique Centrale: Argentine, Bolivie, Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Paraguay et Pérou
- Amérique du Nord: Canada, États-Unis et Mexique

Comment postuler ?

Pour envoyer votre proposition, suivez les instructions détaillées ci-dessous et effectuez chacune des étapes indiquées.

Créez un compte

- Cliquez sur ce lien : <https://culturalsurvival.grantplatform.com>
- La langue de la plateforme et celle dans laquelle vous remplirez votre candidature se sélectionnent séparément. Choisissez les deux selon vos préférences : espagnol, anglais, français ou portugais.
- Saisissez votre adresse e-mail dans le champ «Se connecter ou s'inscrire».
- Vous recevrez par e-mail un code de vérification à 6 chiffres, que vous devrez saisir sur la plateforme.
- Vous devrez ensuite remplir un formulaire de pré-inscription et créer votre mot de passe.
- Si vous possédez déjà un compte, saisissez votre mot de passe. Si vous ne vous en souvenez pas, sélectionnez «Mot de passe oublié».

Repérez le formulaire de candidature

- Sélectionnez l'appel à candidatures «Appel 2027- Médias Communautaires Autochtones».
- Commencez à remplir votre dossier de candidature.
- Vous pouvez enregistrer votre progression et revenir plus tard pour continuer à remplir votre candidature.
- Pour compléter votre candidature, vous pouvez joindre des supports audiovisuels, des photos ou d'autres exemples de votre travail (facultatif).

Vérifiez les informations fournies

- Avant d'envoyer votre candidature, nous vous recommandons de relire attentivement les informations fournies.
- Une fois la vérification terminée, cliquez sur «Envoyer».

Si vous avez des questions ou rencontrez des problèmes techniques dans l'envoi votre proposition, vous pouvez contacter notre équipe à l'adresse e-mail suivante: radio@culturalsurvival.org

Quelles sont nos initiatives éligibles ?

Cette année, le Fonds pour les médias communautaires autochtones de Cultural Survival donnera la priorité, sans toutefois s'y limiter, aux initiatives de communication autochtones qui contribuent à la justice environnementale et à la lutte contre le changement climatique. De même, les propositions menées par des femmes, des jeunes et des personnes de la communauté 2SLGBTQ+ seront particulièrement valorisées.

Les initiatives éligibles suivantes sont présentées à titre indicatif et constituent des exemples d'approches susceptibles de renforcer les propositions, sans pour autant exclure d'autres initiatives répondant aux besoins, aux priorités et aux contextes des peuples autochtones.

Accès et défense des médias autochtones

- Procédures juridiques visant à obtenir des fréquences radio et d'autres moyens de communication communautaires, afin de démocratiser la communication.

Renforcement des médias autochtones et des infrastructures technologiques

- Création et consolidation d'organisations et de médias autochtones qui mettent en œuvre la viabilité financière, la gouvernance interne, la protection des communicateurs et des défenseurs, des systèmes de suivi et d'évaluation de leurs activités, ainsi que des politiques en matière d'égalité des genres.
- Acquisition de matériel électronique pour les réseaux intranet, l'Internet haut débit, les studios d'enregistrement, les équipements de diffusion et les systèmes d'archivage numérique.

Renforcement des capacités en matière de communication et de technologies numériques

- Production et diffusion de contenus communautaires par le biais de supports radiophoniques, audiovisuels, écrits, photographiques et artistiques, y compris les fresques murales communautaires; journalisme d'investigation communautaire; couverture des situations d'urgence; utilisation de logiciels libres et de plateformes numériques; entre autres.

Production et diffusion de contenus

- Les contenus peuvent porter sur: les droits des peuples autochtones, le changement climatique et la justice environnementale, l'histoire et la mémoire du point de vue communautaire, les savoirs traditionnels, la souveraineté alimentaire, les systèmes de production autonomes, les droits territoriaux, les droits des femmes et des jeunes autochtones, les systèmes éducatifs autonomes, le patrimoine culturel et linguistique, les systèmes judiciaires, le droit et les politiques publiques.

Échange d'expériences et renforcement des réseaux

- Rencontres entre communicateurs autochtones; échanges de savoirs et de pratiques en matière de communication; espaces d'apprentissage mutuel; festivals et expositions de productions autochtones; et partenariats entre médias communautaires.

Quels sont les critères de sélection des projets ?

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants, tant au niveau du média que du groupe:

- Le projet répond aux besoins, aux priorités et aux processus propres au territoire et aux peuples autochtones.
- La proposition explique clairement les objectifs visés, la manière dont le projet sera mené à bien, les ressources qui seront utilisées et les résultats attendus pour le peuple, en prévoyant une organisation adaptée à sa mise en œuvre.
- Le projet est porté, coordonné et mis en œuvre par des personnes autochtones, au profit de leurs peuples.
- La proposition favorise la participation active et le leadership des femmes, des jeunes et des personnes autochtones 2SLGBTQ+, en renforçant leur rôle dans les processus de communication et la prise de décision.
- L'initiative contribue au renforcement et à la pérennité des médias autochtones, ainsi qu'à la transmission des savoirs, des langues et des modes de communication propres à ces communautés.

Quelles initiatives ne finançons-nous pas ?

- Les projets à vocation religieuse
- Propositions présentées par des particuliers, des consultants ou des entités privées
- Les projets gouvernementaux ou liés à des activités partisans et à des fins politiques

Dates importantes

Lancement de l'appel à projets

Période de candidature

Clôture de l'appel à candidatures

Entretiens avec les candidats présélectionnés

Notification des candidats retenus

Phase d'attribution

Mise en œuvre des projets

21 juillet 2026

Du 21 juillet au 9 août 2026

9 août 2026 à 23 h 59 (EST)

Novembre 2026

À partir du 15 décembre 2026

Janvier et février 2027

De mars à octobre 2027

Recommandations

- Tenez compte du contexte local de votre village, de votre communauté ou de votre territoire lors de l'élaboration de votre proposition. Décrivez de manière concrète la situation, les besoins, les défis et les opportunités du territoire où le projet sera mis en œuvre.
- Décrivez des activités réalistes et réalisables dans les délais proposés. Assurez-vous que le calendrier de mise en œuvre soit cohérent avec le nombre d'activités, les résultats attendus et le temps disponible pour mener à bien le projet.
- Expliquez clairement ce que vous cherchez à réaliser avec votre projet, quels sont les résultats attendus et comment la communauté accompagnera et assurera le suivi de ces progrès. Cela nous aidera à comprendre l'impact attendu du point de vue de la communauté elle-même.
- Vérifiez le budget et assurez-vous d'indiquer les montants en dollars américains.
- Vérifiez que tous les liens vers les réseaux sociaux, les sites web, les vidéos ou les documents de référence fonctionnent correctement.
- Vérifiez que vos adresses e-mail et vos numéros de téléphone sont à jour et exacts, car nous les utiliserons pour communiquer avec vous tout au long du processus d'évaluation.
- Avant d'envoyer votre candidature, procédez à une dernière relecture de votre proposition.

**La date limite pour soumettre votre
candidature est le 9 août 2026**

**SOUMETTEZ VOTRE
CANDIDATURE DÈS
MAINTENANT**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



CS.ORG/ICMF2027